

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÉSOLUTION – PP-2019-02

PROJET PARTICULIER AUTORISANT L'INSTALLATION TEMPORAIRE D'UN BÂTIMENT DE TYPE CLASSE MODULAIRE À L'ÉCOLE SECONDAIRE PAUL-GÉRIN-LAJOIE D'OUTREMONT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées de l'arrondissement d'Outremont par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

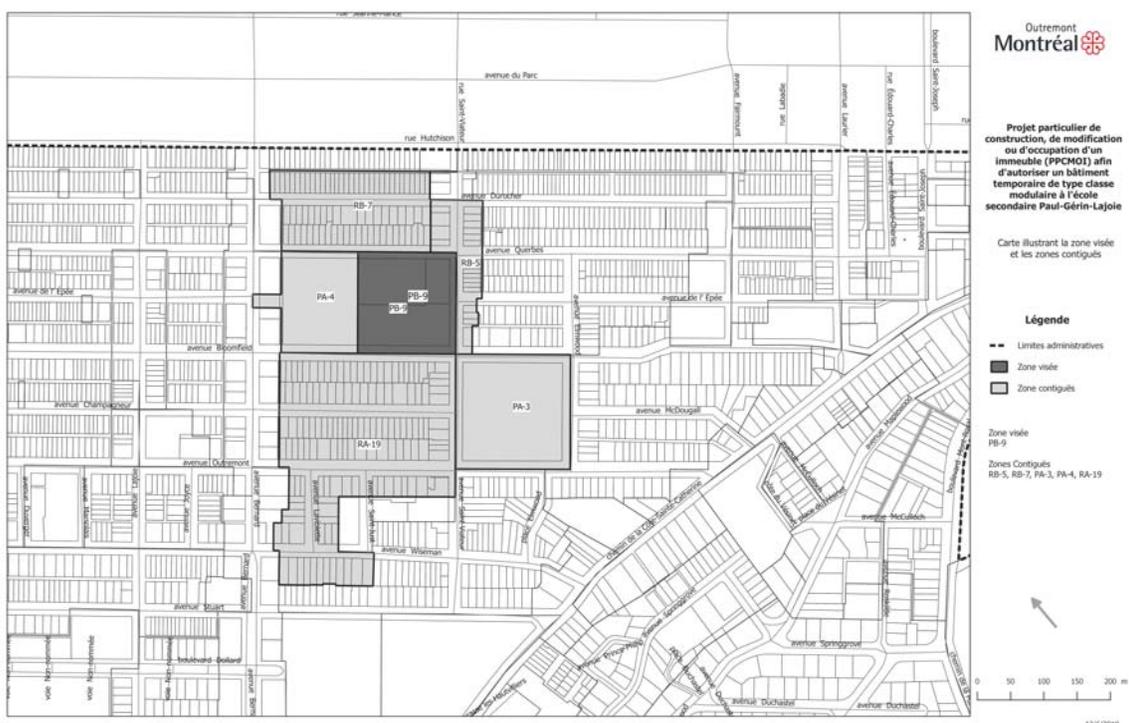
QUE, lors de sa séance ordinaire du 6 mai 2019, le conseil d'arrondissement a adopté, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (AO-400), un projet de résolution accordant le projet particulier PP-2019-02 visant à autoriser l'installation temporaire d'un bâtiment de type classe modulaire à l'école secondaire Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont située au 475, avenue Bloomfield. Plus précisément, ce projet de résolution prévoit :

- que malgré la réglementation d'urbanisme applicable aux lots 1 350 948 et 1 350 950, la modification d'un bâtiment afin d'y rattacher un bâtiment temporaire abritant six classes modulaires et l'occupation de ce dernier aux fins d'un usage institutionnel sont autorisées aux conditions prévues au projet de résolution;
- qu'il est notamment permis de déroger aux articles 8.9, 9.1.2, 9.2, 9.5 et 10.3 du *Règlement de zonage* (1177) ainsi qu'à la hauteur en niveaux prévue à la grille des usages et des normes de la zone PB-9 afin que le bâtiment puisse n'avoir qu'un seul étage.

UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION sera tenue, concernant ce projet de résolution, le **mardi, 25 juin 2019, à 18 h 30**, à la salle du conseil d'arrondissement, situé au 530, avenue Davaar à Outremont, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par lui expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution ne contient aucune disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire et vise la zone PB-9 telle qu'illustrée ci-dessous en gris foncé :



Toute personne intéressée peut consulter ce projet de résolution ainsi que le plan ci-dessus au Secrétariat de l'arrondissement d'Outremont situé au 543, chemin de la Côte Sainte-Catherine, à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement.

Montréal, ce 13 juin 2019

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate

